

République française 2026/...
Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt
Extrait du registre des délibérations du conseil
communautaire

Décision 2026/15 portant approbation des marchés publics 25VDFS06 relatifs à l'acquisition de
contenants pour le tri hors foyer pour la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse
et ses communes membres

Le Président de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 5211-10 ;
- Vu le Code de la Commande Publique notamment l'article R2122-3 ;
- Vu la délibération du conseil communautaire n°2020/57 en date du 23 juillet 2020, modifiée par délibération n°2021/68 en date du 27 mai 2021 et par délibération n°2024/124 en date du 26 septembre 2024 accordant au Président délégation pour toute décision concernant la préparation, la signature, l'exécution (notamment les modifications de marché) et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur aux seuils des procédures formalisée en vigueur lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- Vu la consultation n° 25VDFS06, lancée selon la procédure adaptée relative à l'acquisition de contenants pour le tri hors foyer pour la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse et ses communes membres ;
- Vu l'avis favorable de la commission MAPA en date du 24 février 2026.

Considérant qu'il est nécessaire d'attribuer ces marchés dans le cadre de l'acquisition de contenants pour le tri hors foyer pour la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse et ses communes membres.

Décide,

Article 1 : Le lot n° 1 du marché public n°25VDFS06 relatif à la fourniture et livraison de corbeilles de ville bi-flux, est conclu avec l'entreprise CONCERTO située à Toulouse (31) pour un montant estimatif de 80 715,27 € HT, soit 96 858,32 € TTC ;

Article 2 : Le lot n° 2 du marché public n°25VDFS06 relatif à la fourniture et livraison de corbeilles de ville mono-flux, est déclaré sans suite ;

Article 3 : Le lot n° 3 du marché public n°25VDFS06 relatif à la fourniture et livraison d'abri-bacs, est conclu avec l'entreprise UTPM ENVIRONNEMENT située à Coucy-le-Château-Auffrique (02) pour un montant estimatif de 18 950,00 € HT, soit 22 740,00 € TTC ;

Article 4 : Le lot n° 4 du marché public n°25VDFS06 relatif à la fourniture et livraison de porte-sacs bi-flux évènements, est conclu avec l'entreprise GUERY SAS située à Chemille-en-Anjou (49) pour un montant estimatif de 3 908,08 € HT soit 2 112,00 € TTC ;

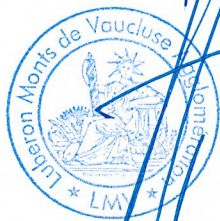
Il est précisé que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la communauté d'agglomération ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

	République française Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt	2026/...
	Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire	

Article 5 : Le lot n° 5 du marché public n°25VDFS06 relatif à la fourniture et livraison de corbeilles intérieures de tri sélectif pour ERP est conclu avec l'entreprise GUERY SAS située à Chemille-en-Anjou (49) pour un montant estimatif de 1 540,00 € HT, soit 1 848,00 € TTC ;

Article 6 : Madame la directrice générale des services de la communauté d'agglomération et Monsieur le Responsable du service de gestion comptable d'Avignon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;

Article 7 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le préfet de Vaucluse.



Fait à Cavaillon, le 06/03/2026

Le Président,

Gérard DAUDET